

Le pacte des lycées professionnels à la différence du pacte en collège et LEGT est constitué de 6 PARTS (briques) fonctionnelles conduisant à une rémunération de 7 500 € bruts annuels.

Il sera composé **dans tous les cas** :

- ⇒ d'une part fonctionnelle RCD (remplacement courte durée) pour 18 h
- ⇒ de 72 heures de mission de « face à face pédagogique » (trois parts de 24h chacune)
- ⇒ de deux parts fonctionnelles de type « engagements annuels » (forfaits)

Il s'adresse aux professeurs de la voie professionnelle (affecté en LP et LPO, y compris les enseignants affectés en section de technicien supérieur.

2 AXES	MISSIONS	QUANTUM	ACTIONS
Mieux soutenir l'élève et son projet	Permettre aux lycéens d'avoir des options	24h	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc...)
	Accompagner les difficultés scolaires	24h	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles DYS, handicap, difficulté dans les enseignements généraux...)
		Forfait	Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.
	Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	Forfait	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.
	Travailler en partenariat avec les secteurs locaux de l'emploi	Forfait	
	Accompagner la suite du parcours	24h	Intervenir dans des parcours de consolidation en STs pour augmenter les chances des étudiants fragiles.
Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique		24h	Enseigner dans les spécialisations professionnelles.
		Forfait	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif ambition emploi.
	Faire vivre le lien école-entreprise	Forfait	Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève
		Forfait	Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves de la classe dans le cadre du bureau des entreprises.
	Participer au projet d'établissement	Forfait	Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants notamment dans le cadre du conseil national de la refondation.
	Accompagner aux collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle.	24h	Intervenir dans les collèges pour présenter les filières. Accueillir les collégiens sur les plateaux techniques. Participer au forum des métiers des collèges environnants

